



Colloque de la chaire Comptabilité  
écologique

14 juin 2022

**COMPTE-RENDU —Après-midi**

## **I. 14 h 30-15 h 30 : Table ronde Science, recherche et société. Quels rapports ?**

### **I.1. Intervenants :**

Albert David : Professeur de management à l'Université Paris-Dauphine. Il co-dirige le master « Management de la Technologie et de l'Innovation ». Il enseigne en management de l'innovation, théorie des organisations, management et comportement organisationnel, méthodes et modèles de gestion et de décision. Il est chercheur à DRM (Dauphine Recherches en Management), dont il dirige l'une des équipes : M-Lab. Il est associé à la direction de l'IMRI (Institut pour le Management de la Recherche et de l'Innovation). Il est directeur de la publication et co-rédacteur en chef de la revue Finance, Contrôle, Stratégie (FCS). Ses publications portent sur la décision et le changement, l'innovation en management et l'épistémologie de la recherche en sciences de gestion.

Clément Feger : Docteur en Sciences de gestion, il est maître de conférences à AgroParisTech et chercheur au laboratoire Montpellier Recherche en Management (Université de Montpellier — MBS). Il est responsable scientifique de l'axe « Ecosystèmes » au sein de la chaire « Comptabilité écologique » et codirige le département « Économie & Société » du Collège des Bernardins.

Christophe Bouni : Docteur en économie de l'environnement et analyse spatiale (Paris I Panthéon Sorbonne), thèse sur le thème du développement durable et des macro-systèmes d'information. Depuis plus de 10 ans, il exerce ses compétences dans le domaine de la gestion de l'eau, de l'aménagement du territoire ; il travaille également sur les méthodes de suivi et d'évaluation des politiques et les questions d'organisation des connaissances pour structurer les débats et la décision publics. Il occupe depuis janvier 2001 les fonctions de gérant d'AScA.

Alexandre Rambaud : Docteur en mathématiques et en sciences de gestion, Alexandre Rambaud est maître de conférences à AgroParisTech-CIRED, chercheur associé à l'université Paris-Dauphine et Academic Fellow de l'Institut Louis Bachelier. Il codirige la chaire « Comptabilité écologique » (AgroParisTech, Université Paris-Dauphine, Université de Reims, Institut Louis Bachelier) et le département « Économie & Société » du Collège des Bernardins.

Sylvie Bénard est excusée pour son absence.

### **I.2. Déroulé**

#### **Intervention 1 : Albert David**

Quelques éléments d'introduction : d'abord, au regard de l'histoire du management, les nouveautés ne sont pas venues forcément du monde académique. Cela amène à une certaine humilité de la recherche dans ce domaine. La comptabilité fait partie des domaines de gestion où l'on peut proposer de la théorie, mais aussi des outils, ce qui renforce le lien avec la pratique, et surtout l'approche incrémentale, où l'on « tricote » ensemble pratique et théorie. Ensuite, comment définir la recherche ? La recherche scientifique est une production contrôlée de connaissance. Vous êtes dans la méthode scientifique si vous clarifiez vos apparences. Le raisonnement tenu doit être explicite et partageable.

Retour sur trois figures historiques :

- Marie Parker Follett : véritable penseuse de la recherche-action, elle écrit en 1924, *created experience*. En opposition à l'expérience vérificatrice, elle propose une démarche

d'expérience créatrice, qui garantit l'intégration de la solution. Elle mène une démarche de terrain très concrète qui produit des concepts extrêmement puissants.

- Kurt Lewin : psychosociologue, il crée un centre de recherche au MIT pour mener de véritables expériences circonstanciées. Il sélectionne des problèmes concrets pour conduire des recherches ; on lui attribue la phrase « Il n'y a rien de plus pratique qu'une bonne théorie ». Il mène plusieurs projets contextuels illustrant par exemple les vertus du participatif, les déterminants de la productivité, le rapport à la consommation et la précarité. L'applicabilité des résultats de la recherche n'est pas une question dès lors qu'elle est cocréée.
- Robert Kaplan (1998), professeur à la Harvard Business School qui a contribué à diffuser, la méthode ABC (activity-based costing), avec David Cooper, universitaire, et le tableau de bord prospectif ou tableau de bord équilibré, avec David P. Norton, consultant. Cet outil est une méthode de management permettant de visualiser les objectifs stratégiques et d'analyser les relations de cause à effet entre eux.

Albert David propose une contradiction avec la vision que Peter Drucker a pu exprimer de cette façon « le management est une pratique, ce n'est que lorsqu'une pratique est à maturité que les académiciens peuvent faire une contribution » et considérer plutôt que les outils doivent être le fruit d'une co-invention. Au contraire, « ceux qui pensent que le rôle de la science est d'observer l'univers sont les complices du statu quo ». La recherche n'est pas au service de n'importe quel système.

## **Intervention 2 : Clément Feger**

La comptabilité ouvre des débats d'une richesse théorique extrêmement importante, illustrée par exemple par les références au cadre deleuzien, foucauldien, latourien, etc. Leur lien avec les écosystèmes ouvre à nouveau beaucoup d'autres questions, parmi lesquelles le rapport à la connaissance écologique et la rationalité de la prise de décision. Il s'agit de rendre visible l'implicite de la rationalité.

L'information aujourd'hui est déjà structurée, utilisée. Produire une analyse critique des outils existants est une première étape. Souvent, au-delà des promesses techniques de l'outil, il convient d'observer les problématiques organisationnelles sur le terrain : légitimité des acteurs, risque de stigmatisation des collectivités locales, etc. Aller-retour et discussion entre la théorie et la pratique sont nécessaires pour établir un rapport au terrain, aux situations et aux objets.

La recherche en comptabilité permet de proposer des approches critiques sur les outils en explicitant les théories sous-jacentes, selon les acteurs et leurs usages (1), développer un outil ou un modèle (2). Le cadre comptable doit être utilisé comme un cadre de questionnement et permettre la reproblématisation. Avant de penser l'instauration, il faut penser la valeur ajoutée du questionnement et des perturbations qu'il peut entraîner sur la structure d'information déjà en place. L'exercice de conception d'un cadre comptable pertinent ne peut que s'appuyer sur le cadrage du problème que l'on rencontre, en l'occurrence la manière dont les acteurs problématissent eux-mêmes leur gestion d'un écosystème. (Exemple du stage de Marvin Dupuis sur le paiement pour service environnemental).

## **Intervention 3 : Christophe Bouni**

Christophe Bouni définit sa position de chercheur et consultant, avec un ancrage dans le référentiel de la chaire qui serait plutôt celui des comptabilités d'écosystème centré de par le

mode concerté qu'exige souvent la gestion des espaces naturels par des entités publiques, son coeur de métier.

Dans le conseil tel qu'il l'exerce, la demande des acteurs impliqués est liée à la problématique de rendre visible, de palier au déficit de représentativité de certaines valeurs. Au-delà, il y a aussi de valoriser l'action menée, de rendre compte et de communiquer sur les démarches entreprises. Le rôle du conseil est alors d'entraîner la réflexivité de l'acteur sur ses propres pratiques, de mener un (auto) diagnostic stratégique. Il prend l'exemple du recadrage des paiements pour services environnementaux par les acteurs concernés sur un territoire donné, la gestion d'une nappe phréatique en commun (stage avec Marvin Dupuis conduit en 2017 avec Clément Feger et Christophe Bouni ndr).

La science apporte des cadrages intellectuels très importants pour mener ce diagnostic initial. La mise en musique entre science et pratique se fait d'abord dans un cadre précis. Ce cadre et la démarche de comptabilisation ont à voir avec la valeur de l'écosystème pour les différentes communautés qui interagissent avec la situation. À partir de ce diagnostic, il est possible de se mettre d'accord sur la nomenclature et définir ses propres agrégats de résultats.

#### **Intervention 4 : Alexandre Rambaud**

La recherche scientifique ne suit pas la même temporalité que les acteurs de terrain. Pourquoi s'appuyer sur la recherche plutôt que sur des outils clef en main ? la question du gain pour les praticiens est essentielle.

Le gain est celui de la démarche d'analyse critique : derrière chaque méthode il y a des hypothèses qui ne sont pas neutres. Les modèles ont des implications sur la compréhension comme sur l'action, c'est la performativité des outils. La recherche permet la discussion sur ce qu'il y a derrière les modèles, d'ouvrir les débats et controverses avec les paires, d'analyser les hypothèses sur lesquelles on se base. Participer à une transformation, à une praxis, nécessite l'application d'une méthodologie rigoureuse, définie au regard d'un cadre épistémologique. Le gain pour les acteurs de terrain est ce contrôle par les paires et par la méthodologie de recherche. Pour les acteurs de terrains, il y a la possibilité d'avoir un outil novateur, d'être dans une recherche permanente pour améliorer et savoir ce qui fonctionne ce qui ne fonctionne pas, et d'interroger les hypothèses sur lesquelles les chercheurs se basent. À la différence des méthodologies clef en main qui sont des boîtes noires, il faut dans la méthode de recherche, rendre visible la construction, les modèles, la méthode et le choix.

Exemple de la triple Bottom line, un archétype de ce qui a été pensé comme reporting extra financier. Une méthode très facile à prendre en main qui a généré un engouement massif. Or, il s'agit d'une vision où on peut substituer les capitaux environnementaux et financiers. Le créateur de cet outil est lui-même revenu sur les bienfaits de sa méthode et en a analysé les effets pervers. Cet outil a conduit à instaurer l'idée de substituabilité, de compensation permanente. Cet outil n'a pas aidé à aller vers de la durabilité.

#### **Questions de l'audience :**

*Considérez-vous que la comptabilité est le levier le plus efficace de changement parmi les différents objets d'études des sciences de gestion ?*

Clément Feger : La chaire s'appuie sur 40 ans d'analyse critique en comptabilité qui montre que cette dernière est performative. Ces modèles proposent des réponses qui sont complémentaires à d'autres modes de gestion et des modes de problématisation, un cadre

comptable peut servir une problématisation plus générale à partir de laquelle on construit une pluralité d'outils.

Albert David : la performativité dont on parle nécessite une combinaison entre les grands leviers conceptuels, l'expérience, et la connaissance de la technique. Les sous-disciplines de la gestion sont le calque d'un cadre d'entreprise tel qu'il existait au milieu du XXe. L'académisme ne laisse pas non plus toujours sa place toujours à des expérimentations en gestion, mais c'est davantage possible dans le domaine de la comptabilité.

*Quelle place pour la recherche-action ?*

Clément Feger : il n'existe pas en matière de biodiversité des lieux de débat sur les modes de gestion. Cela existe dans les sciences de gestion, mais c'est un défi dans le milieu de la conservation. Un enjeu sur le plan académique de continuer à construire des espaces de dialogue et de confrontation/concertation.

Christophe Bouni : on est souvent en écologie sur des questions de moins-value plutôt que de plus-value (la préservation). Un changement intellectuel important est nécessaire pour penser ce que l'on mesure. L'écologie est souvent une défense, pas toujours adaptée à un cadre de pensée centré sur le partage de la plus-value. Enjeu de se distribuer de la perte.

Albert David : dans les démarches de la chaire, il est clair que le fait de vouloir changer un élément irradie forcément le reste (ce n'est pas modulaire). Si ce n'est pas modulaire et absolument immuable, on peut montrer qu'il n'y a pas d'évolution, mais au contraire il y a tout de même une question de changements en chaîne et un défi de penser l'ensemble.

## **II. 15 h 30-16 h 30 : Atelier participatif « tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la compta écologique » sur wooclap**

Aurélien Oosterlinck anime un atelier participatif. Le public, en présentiel comme en ligne, est invité à poser les questions sur les différents éléments présentés depuis le début de la journée.



Les participants sont également interrogés sur les priorités à venir, les axes de développement, les enjeux de mise en œuvre.



Dans cet atelier, sont également mentionnés d'autres modèles de comptabilité écologique et les résonances et interactions possibles avec les travaux de la chaire. Le nuage de mots permet de retracer le ressenti et l'appropriation par le public des notions et des modèles en discussion.



### III. Table ronde : La comptabilité au secours du climat

#### III.1. Intervenants :

Hugues Chenet : *Docteur en Géophysique, Hugues Chenet est chercheur honoraire à University College London (Honorary Senior Research Associate, University College London – Institute for Sustainable Resources). Il a co-fondé le think tank 2° Investing Initiative, dont il est administrateur, et en fut le Directeur scientifique (2012-16).*

Tiphaine Gautier : *Doctorante en sciences économiques à l'Université Toulouse — Jean Jaurès ; rattachée à la chaire comptabilité écologique.*

Alexandre Rambaud : *cf. table ronde précédente*

Aurélien Oosterlinck : *Coordonnateur de la chaire Comptabilité comptabilité écologique, animateur de la table ronde.*

#### III.2. Déroulé :

Alexandre Rambaud : Dans le rapport du GIEC, le lien avec le système économique et financier est bien établi, mais la question comptable en est encore absente. On a encore aujourd'hui une vision plus macroéconomique des enjeux climatiques. Or, un des grands défis que sous-entend la transformation de la comptabilité est le réaligement de la finance avec la comptabilité, une condition pour réancrer le système financier dans l'économie réelle. Ne pas

être dans des images trop éloignées de l'entreprise est une question liée à l'exigence de sobriété.

Hugues Chenet : La recherche sur ces questions est forcément interdisciplinaire, ce qui est difficile dans le monde académique. 2° ii a eu beaucoup de mal à lancer des thèses dans un monde académique cloisonné. Sur les sujets finance et climat, les praticiens ont amené la recherche scientifique.

*Comment appliquer l'exigence de rendre compte au climat et attribuer des responsabilités ?*

Tiphaine Gautier : le système climatique est très complexe. : météo, climat, système climatique. Il y a d'autres interactions avec le sol, les écosystèmes marins. Il y a avant tout un travail de définitions.

Alexandre Rambaud : On en revient à la notion de traduction, qui comprend une part d'imperfection dont il faut avoir conscience. Pour donner un exemple, dans le phénomène de traduction climatique les émissions sont exprimées en t eq CO2. Or, ce n'est pas un absolu, mais un traducteur. La question du poids du méthane se pose à nouveau et remet aujourd'hui en cause ces équivalences. La traduction n'est pas parfaite, mais on peut en choisir une autre. Les phénomènes sont traduits également en fonction des visions sous jacentes, entre par exemple le SBTI<sup>1</sup> ou le marché carbone. La chaîne de traduction doit être visible, dans cette exigence d'analyse critique soulevée lors de la première table ronde.

Tiphaine Gautier : les chaînes de traduction du climat sont forcément globales. Quelle place alors de l'entreprise dans ces chaînes de traduction et des stratégies de préservation ? Selon la chaîne de traduction, la place de l'entreprise peut varier. Chaque méthode d'allocation de budget carbone a ses propres hypothèses. Comme pour les autres capitaux, l'application de CARE au capital atmosphère nécessite d'identifier les activités de préservation, et de les estimer. L'harmonisation des coûts de protection de puits de carbone n'est pas évidente, l'ADEME parle d'un facteur 4 entre les projets. Les référentiels génériques ne sont pas satisfaisants à l'échelle des organisations.

Alexandre Rambaud : souhaite mentionner la thèse de Morgane Lebreton<sup>2</sup> sur la performativité de la comptabilité carbone. La comptabilité selon GHG Protocol était dans une optique financière tandis que le budget carbone est une optique d'ingénierie. Ce ne sont ni les mêmes destinataires, ni les mêmes informations, ni les mêmes méthodes. Avec un budget carbone, on ne peut pas connaître l'alignement avec les objectifs de Paris alors que le NZI<sup>3</sup> de carbone 4 par exemple permet cet alignement. Un des objectifs de la visibilité des chaînes de traduction est par exemple d'explicitier le prix du carbone. Les chiffrages de la dette climatique selon CARE sont très importants et non linéaires (non lié aux coûts d'abattement), loin du prix du quota européen.

Hugues Chenet : l'allocation d'un budget carbone global à des acteurs est sous-entendue par différentes hypothèses. Le prix de la dette carbone ne dépend pas que de l'acteur, mais également des chaînes de valeurs. Dans le climat on ne peut pas s'affranchir des autres et de l'écosystème de l'acteur, a minima. Les référentiels ne peuvent a priori pas être stables, et devront s'adapter aux objectifs et à la structure économique.

---

<sup>1</sup> Science based targets initiative <https://sciencebasedtargets.org/>

<sup>2</sup> Performativité de la comptabilité carbone : de la construction des règles aux dispositifs de management du carbone (2017) par Morgane Le Breton <http://www.theses.fr/2017PSLEM055>

<sup>3</sup> Net Zero initiative <https://www.carbone4.com/publication-referentiel-nzi>

Tiphaine Gautier : Présente l'expérimentation avec la 27 -ème région<sup>4</sup> et l'implémentation d'une comptabilité CARE sur leur structure. Sur le volet climatique, un bilan carbone a d'abord révélé l'importance des émissions indirectes (scope 2 et scope 3). L'enjeu a donc été d'intégrer la chaîne de valeur dans son ensemble dans le cadre de CARE par l'évaluation du budget carbone des fournisseurs et les coûts des activités de restauration. La réévaluation des charges fournisseurs s'est faite sur un certain nombre de conventions qu'il a fallu définir. Par exemple, pour flécher les dépenses d'évitement, on a considéré qu'un billet de train au-delà de 5h de trajet équivalait à un évitement des émissions liées à l'aviation par exemple.

*Le rôle du système financier dans cette transition ?*

Hugues Chenet : Il faut refaire l'historique dès 2005 de la prise en compte du climat par des institutions financières. Au début, seul le Scope 1 est pris en compte, sur une discussion autour des émissions des agences (machine à café et ampoules). La vraie question étant évidemment le financement de la transition et le financement de l'économie. Une question est alors sous-jacente : les acteurs financiers ont-ils financé une direction particulière ? La réalité est moins évidente : les institutions financières répondent aux signaux rendements/risques. La direction ou non des investisseurs, par rapport à un investisseur public par exemple, est moins évidente. Deux options sont alors sur la table : soit on réglemente les institutions financières, soit on agit sur les signaux de prix. Il y a un bon historique autour de la COP de 2015, et du fameux discours de Mark Carney<sup>5</sup>, alors gouverneur de la banque d'Angleterre.

La prise en compte se fait alors par la notion de risque : risque lié au climat (risque physique et risque de transition) puis lié à la perte de biodiversité, plus récemment. Le risque dans la finance a toujours été vu comme exogène alors que le risque ici est endogène, créé par l'alimentation de l'économie carbonée. Cette dialectique a changé beaucoup de choses. Aujourd'hui on reconnaît le changement climatique. Mais le court terme, la revente d'actifs, n'exige pas une action immédiate.

Il faut se poser les bonnes questions sur le secteur financier : qu'est-ce que l'on peut en attendre ? Ce n'est pas au secteur financier de définir des stratégies industrielles. Il faut plutôt que le politique prenne ses responsabilités pour allonger les signaux de long terme et que le secteur financier fasse ce pour quoi il est conçu. Il ne faut pas confondre financement et investissement.

Le régulateur a une vision plus « système » qui lui donne un rôle à part, à même de réfléchir à l'exposition des secteurs, et la légitimité d'une intervention de l'ordre de grandeur du global. Au niveau du régulateur, l'endogénéité du risque devient plus évidente. Prochaine étape : admettre que l'on construit le risque et qu'il n'est pas exogène.

Alexandre Rambaud : tous les travaux de finance durable ont été pris dans le mauvais sens. La comptabilité donne le la à un secteur financier qui suit. Il faut revenir sur le lien historique entre comptabilité et finance.

#### ***IV. Le mot de la fin par Diane Simiu***

**Diane Simiu**, Ancienne élève de Polytechnique entre 2000 et 2003, puis diplômée de l'université de Californie à Berkeley, Diane Simiu a longuement travaillé au ministère de l'Environnement/Écologie, notamment à la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du ministère de l'écologie, comme chargée de mission sur les systèmes de quotas carbone avant de rejoindre le WWF. Diane Simiu, avait par la suite assuré de concert le conseil

---

<sup>4</sup> Née des réflexions conjointes de l'ARF et de la Fondation Internet Nouvelle Génération (FING), la 27e Région se présente comme un laboratoire de recherche et développement sur les politiques publiques à l'âge numérique et entend favoriser la production et l'échange d'idées innovantes entre les Régions.

<sup>5</sup> Retrouvez ici son discours traduit en français <https://theshiftproject.org/article/le-discours-de-mark-carney-en-francais-grace-a-michel-lepetit-vice-president-du-shift-2/>

*technique écologie à la Présidence de la République et au Cabinet du Premier ministre. Elle devient directrice, adjointe au commissaire général au développement durable (CGDD) en 2019.*

Diane Simiu rappelle l'importance du partenariat du CGDD avec la Chaire pour la conception de politiques publiques. Elle mentionne notamment le budget vert, exercice qui demande beaucoup de travail pour renforcer le volet biodiversité, renforcer son appropriation par les parlementaires, tirer les conclusions sur la SNB et sur la planification écologique aujourd'hui à l'ordre du jour.

Alerte sur une actualité : les comptes d'écosystèmes ont été adoptés par la commission statistique des Nations Unies en mars 2022. Ce n'est pas très spectaculaire dit comme ça, mais c'est le signe d'une appropriation du travail de la recherche par les États pour devenir un outil de redevabilité au niveau international. C'est encore loin d'être parfait : cela capture encore très mal les dégradations sur les écosystèmes marins. Le projet MAIA<sup>6</sup> auquel la chaire est associée est à ce titre par exemple très important.

Nécessité de penser ces enjeux à l'échelle européenne. Aujourd'hui, Eurostat pilote un travail visant à l'élaboration d'un règlement, qui vise à intégrer la comptabilité des écosystèmes dans la comptabilité nationale des États membres. Pourquoi est-ce important qu'Eurostat s'empare de ce sujet ? Le sujet sort de la communauté des ministères de l'environnement pour devenir un indicateur pour les statisticiens et les économistes. Les institutions européennes vont pouvoir s'appuyer pour fonder des recommandations, dans le cadre, par exemple du semestre européen. C'est important, car cela s'articule avec le programme de stabilité et cela fait l'objet d'une très grande attention par les ministères économiques et financiers.

CGDD porte l'évolution du *reporting* extra financier pour sortir du « *racontez-nous ce que vous faites* » et passer à la démonstration d'un alignement avec les objectifs. Nous franchissons un pas en ce sens avec la directive sur la performance extra-financière et la taxonomie européenne. Une première étape essentielle est une harmonisation et une comparaison possible entre les entreprises. Nous ne sommes pas encore à la question de l'alignement. On a besoin d'aboutir à une intégration pour redéfinir la performance. Bien que cela puisse avoir l'air anecdotique, le Président de la République a annoncé pendant la campagne que la rémunération des chefs d'entreprise serait conditionnée à la réussite d'objectifs sociaux et environnementaux. Cela va entraîner nécessairement la production d'indicateurs solides.

Comment aller plus loin ? La comptabilité figure dans la Stratégie nationale pour la biodiversité qui sera finalisée à l'automne suivant.

Diane Simiu souligne enfin l'importance pour ce projet scientifique de l'approche partenariale de la Chaire pour conclure ce colloque annuel.

---

<sup>6</sup> MAIA, réseau des aires marines protégées de la façade atlantique. Issu d'un projet de coopération européenne. <https://www.maia-network.org/accueil>